

Image not found or type unknown



Non jouissance parking bail commercial

Par **bibou95**, le **04/09/2016** à **20:00**

Bonjour,

Je loue depuis avril 2015 un local commercial avec place de parking en sous sol. Depuis le départ je n'ai pas d'accès au parking donc je paye un loyer et des charges qui ne correspondent pas à ce que j'ai. Que puis-je demander au bailleur? Puis-je demander une révision de loyer? Le lieu où se situe le local est peu entretenu et j'ai appris qu'il était surévalué, les membres de la mairie m'ont indiqué leur prix au mètre carré des commerçants situés sur la place de la mairie et mon local se situe sur un autre endroit moins dynamique. Est-ce que le fait que le bailleur m'offre pas l'accès au parking communal peut me permettre de négocier mon loyer?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement